

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE
LA VIE ÉTUDIANTE
EN DATE DU MARDI 24 mars 2026**

Relevé de conclusions de la séance du Conseil des Études et de la Vie Étudiante en date du mardi 24 mars 2026, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées à la séance suivante.

L'an deux mille vingt-six, le Vingt-quatre mars à neuf heures, le Conseil des Études et de la Vie Étudiante s'est réuni en salle MS001 bâtiment S à la Manufacture des tabacs, sous la Présidence de M. Hugues KENFACK.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LE COLLEGE A : M. Christophe ALCANTARA, M. Christophe BISIÈRE, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Céline MANGEMATIN, Mme Chantal SOULÉ-DUPUY,
POUR LE COLLEGE B : M. Mathias AMILHAT, Mme Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER, Mme Julia SCHMITZ,
POUR LE COLLEGE BIATSS : Mme Kéo Mony KIM, M. Valérian ROYER,
POUR LES USAGERS : Mme Imane HARROUCHI-ESNAULT, M. Julien REGIMBEAU, Mme Sana ZITOUNI, Anna-Livia CHANARD,
POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE TSE : M. Philippe ALBY (collège B), Mme Marion THAMALET (collège BIATSS), Mme Enora ESCOBAR-MANAUD (usager),
POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE SCIENCES PO TOULOUSE : M. Adrien PENERANDA (collège B), M. Adam QSIYER (usager),

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Mme Laurence LEVENEUR à Mme Chantal SOULÉ-DUPUY,
M. Marcel MARTY à Mme Céline MANGEMATIN,
Mme Inès ANNABIH à M. Julien REGIMBEAU,
Mme Anaïs DEMOLLE NGUYEN QUANG DAT à Mme Sana ZITOUNI,
M. Pascal TOUZANNE à M. Mathias AMILHAT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Isabelle DESBARRATS (collège A),
M. Frédéric HEUSER, Mme Laurence LEVENEUR, M. Marcel MARTY (collège B),
M. Cédric BEUCHER, Mme Evelyne BAIOTTO (collège BIATSS)
Mme Inès ANNABIH, Mme Célia ARMAND, M. Bastien DESCOINS, M. Tom DURAND, Mme Lou LACANAL, M. Raphaël PERRET, M. Enzo REQUENA, Chloé SAINT-ALBIN, Mme Juliette TAMI (collège Usagers)
Établissement composante TSE : M. David ALARY (collège A),
Établissement composante Science PO TOULOUSE : Mme Francette FINES (collège A) M. Patrick PIERA (collège BIATSS),
Personnalités extérieures : M. Pascal TOUZANNE, Mme Aurélie BRUEL, Mme Christine VALES, M. Cyril GAYSSOT.

ASSISTAIENT À TITRE CONSULTATIF :

M. Frédéric FAISY, Directeur Général des Services (DGS),
Mme Agnès ALALINARDE, Directrice Générale Adjointe des Services (DGSa),
Mme Cosima BLUNTZ, Directrice de la DEVE,
Mme Céline PINEL, Directrice adjointe de la DEVE,
Mme Evelyne BLANDIN, Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle - responsable de la valorisation de l'offre de formation initiale SOIP,
M. Laurent PERRUSSEL, Doyen de la Faculté Informatique,
M. Matthieu POUMAREDE, Doyen de l'École de Droit de Toulouse,
M. Moussa THIOYE, Doyen de la Faculté d'Administration & Communication,
Mme Marie-Pierre PINQUIE, responsable du Pôle Master Droit,
Mme Stéphanie PORCARIO, responsable du Pôle Licence Droit,

Mme Mélanie BUZET, responsable du Pôle informatique,
M. Christophe ERTA, gestionnaire scolarité ESL,
Mme Camille WOLFF, secrétaire générale ESL,
Mme Marie O'CONNELL, professeur des universités DLC,
Mme Anthéa CHAI AFANOU, Local Area Coordinator For Education/Qualité, ENGAGE.EU,
Mme Marie BARTHES-GELY, Cheffe du Service Pilotage et Ingénierie de l'offre de formation
M. Guillaume GIRMENS, Directeur adjoint IUT Rodez,
Mme Sylvie TRAYSSAC, Assistante de direction (DEVE).

M. le Président, Hugues KENFACK souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et invités présents. Il indique à l'assemblée qu'il souhaite aborder plusieurs points lors de cette séance. Le premier point porte sur les finances de l'université. Il précise que sa visite chez France Universités lui a permis de constater que la plupart des universités étaient déficitaires. Il ajoute que c'est le cas de l'Université Toulouse Capitole (UT Capitole), toutefois ce déficit structurel s'avère peu important. Il rappelle qu'il est important, que chacune et chacun, collectivement, y prêtent attention. En effet, la subvention délivrée par le service public n'augmente pas alors que le nombre d'étudiants croît. Il précise qu'UT Capitole a fait le choix de ne pas toucher à ses missions essentielles (enseignement, recherche, insertion professionnelle, vie étudiante). Ce choix a pu être possible d'une part par l'augmentation de ses ressources propres notamment sur la formation continue ; et d'autre part, grâce à la baisse de ses charges. Il rappelle à l'ensemble des membres présents, qu'aucun poste n'a été gelé. Il ajoute que les budgets n'ont pas été revus à la baisse concernant les missions essentielles de l'université.

M. Le Président ajoute ensuite que les formations coûtent véritablement cher. Le Ministère octroie à UT Capitole une subvention qui finance 83 000 heures. UT Capitole consomme en matière de formation 200 000 heures. En conclusion, UT Capitole finance sur ses ressources propres 117 000 heures. Il rappelle aux étudiants présents, qu'aucune formation n'a été supprimée. La situation financière de toutes les universités de France est difficile. C'est la raison pour laquelle UT Capitole doit rationaliser ses finances. Il précise qu'un travail est mené par Chantal SOULÉ-DUPUY, dans le cadre de l'accréditation. Il ajoute qu'il est temps de se demander si les formations délivrées par UT Capitole correspondent aux métiers d'avenir.

Le deuxième point que le Président souhaite aborder porte sur l'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES). Il indique que les premiers retours du HCÉRES sont bons et que le premier rapport qui a été rendu pourra être consulté sur leur site.

M. le Président rappelle également que pour la sortie en Grand Etablissement le calendrier n'a pas changé. Le rapport d'évaluation est à remettre mi-mai. L'évaluation aura lieu mi-septembre. Il termine en indiquant que, si la situation financière vient à évoluer, l'offre de formation 2026 – 2027 pourrait être réajustée. Il appelle chacun des membres présents à œuvrer pour le développement des ressources propres. Il précise également aux étudiants présents que les tarifs des formations continues vont augmenter. Les tarifs des formations initiales dépendent du Ministère. Il leur précise également que la gestion des salles coûte extrêmement cher. Ce coût a subi une augmentation de 2,5 millions d'euros depuis 2019. Il passe ensuite la parole à Chantal SOULÉ-DUPUY, Vice-Présidente du CEVE.

Chantal SOULÉ-DUPUY remercie M. le Président et complète son allocution en rappelant que contrairement à ce qui avait été écrit dans la presse, les capacités en Master n'ont pas été diminuées. Seules les capacités des licences devraient diminuer progressivement. Cependant le rectorat a émis un refus sur cette demande.

Elle rappelle également qu'aucun poste d'enseignant chercheur n'a été gelé ou supprimé. Elle précise que le travail qui est fait pour la prochaine accréditation est un travail qui est avant tout pédagogique et non financier.

Adam QSIYER, élu étudiant demande si le passage en Grand Etablissement ne risque pas d'aboutir à la baisse des subventions publiques et à des difficultés financières. Il ajoute que cela

s'est produit dans d'autres universités devenues Grand Etablissement. Il cite l'université Gustave Eiffel comme exemple.

Le Président répond que le passage en Grand établissement ne donnera pas lieu ni à une augmentation ni à une baisse de la subvention pour charges de service public, allouée chaque année par le Ministère.

Marie-Pierre PINQUIE, responsable du pôle Master Droit de l'Ecole de Droit de Toulouse, précise que sur la plateforme MonMaster, les capacités qui sont affichées ne correspondent pas à celles qui ont été votées dans l'établissement. En effet, certaines places sont gardées en dehors de la plateforme, pour les cas de redoublements et les retours de césures notamment. Elle rappelle qu'il n'y a pas eu de baisse concernant les capacités d'accueil. Les places restantes qui avaient été mises de côté seront réinjectées pour les offrir à de nouveaux candidats cette année.

Moussa THIOYE, Doyen de la faculté d'administration & communication, souligne que certains cours délivrés en amphithéâtre ont un taux d'absentéisme relativement important.

Julien REGIMBEAU, élu étudiant, demande si les étudiants doivent s'attendre à des hausses de frais d'inscription, notamment dans les formations ouvertes à distance cette année et l'année prochaine. Il ajoute qu'il s'agit pour la plupart d'étudiants en grande difficulté financière.

M. le Président répond que comparativement aux autres universités, les tarifs sont moins élevés à UT Capitole. Il ajoute que ces tarifs vont être maintenus.

Chantal SOULÉ-DUPUY rappelle que la formation ouverte à distance est suivie en majorité par des professionnels.

Adam QSIYER indique que ces augmentations de frais d'inscription vont obliger les étudiants à occuper des emplois et provoquer en retour une hausse de l'absentéisme.

Moussa THIOYE répond que la Faculté d'administration & communication a été obligée de baisser certaines capacités d'accueil du fait de l'absentéisme. Il précise que les étudiants qui s'absentent ne se forment pas. Par conséquent, s'ils ne se forment pas c'est qu'ils ne veulent pas être diplômés.

M. le Président rappelle aux étudiants présents que lorsque UT Capitole sera Grand Etablissement, les frais modulés d'inscription seront mis en place. Ils permettront aux boursiers d'être exonérés totalement. Les étudiants dont les parents auront des revenus importants auront des frais d'inscription plus importants.

Matthieu POUMAREDE, Doyen de l'Ecole de Droit de Toulouse, indique que le taux de réussite de l'Ecole de Droit a augmenté de 10% en première année depuis 3 ans. Cette augmentation est due à la réduction du nombre d'étudiants accueillis en licence 1. Par répercussion, le niveau académique des étudiants à l'entrée augmente. Cette année, 89 % des étudiants admis à l'Ecole de Droit de Toulouse ont eu une mention en Bac. Le niveau national est de 58 %.

M. le Président conclut en précisant que les étudiants veulent faire leur cursus à UT Capitole. Il rappelle que l'université étant en centre-ville, elle ne peut pas pousser ses murs. En conclusion, les places sont limitées.

Céline PINEL, Directrice adjointe de la DEVE, donne lecture des procurations. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1. Point d'information

- a) Le calendrier universitaire 2026-2027

Chantal SOULÉ-DUPUY présente le calendrier universitaire 2026-2027.

Cosima BLUNTZ souligne que le calendrier reste inchangé par rapport à l'année universitaire 2025-2026.

Plusieurs membres du CEVE indiquent que le calendrier actuel n'est pas satisfaisant : le rythme imposé aux étudiant est trop lourd.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond qu'un travail sur le calendrier est fait pour la prochaine accréditation. Il va notamment permettre de revoir le temps de travail étudiant. Pour l'année universitaire 2027-2028, le calendrier sera sans doute plus détendu avec moins de tension sur les semaines d'examens et plus de semaines de cours. Elle rappelle que le temps de travail étudiant inclut les temps de travail personnel, c'est la raison pour laquelle, dans les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC), le temps de travail étudiant apparaîtra.

Laurent PERRUSSEL, Doyen de la Faculté d'informatique, précise que si l'université attache de l'importance au temps de travail étudiant (environ 40h/semaine), aux ECTS et à la valorisation du standard européen (30 crédits par semestre), les semestres devraient comporter 19 semaines.

Chantal SOULÉ-DUPUY ajoute que le travail sur les maquettes est important. Il est nécessaire de trouver un compromis entre l'objectif pédagogique du cours et le volume horaire. Tous les cours ne nécessitent pas forcément 30 heures. Il y a maintenant d'autres façons de faire passer les savoirs et les connaissances.

Céline PINEL précise que ce calendrier pourra être diffusé, lorsqu'il aura été voté par le Comité Social d'Administration (CSA) qui se tiendra le 7 avril, puis signé par le Président.

Chantal SOULÉ-DUPUY rappelle qu'un message avait été diffusé aux porteurs des formations afin que ceux-ci fassent le moins de modifications possibles. Elle souligne que des efforts ont été fait cette année sur la diminution des heures complémentaires.

2. Approbation des relevés de conclusions de la séance du CEVE du 27 janvier 2026

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

3. Modification de l'offre de formation 2025-2026

- a) Délibération générale sur le régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université 2026-2027.

Céline PINEL indique aux membres présents que la délibération générale des MCC qu'ils ont reçu a dû être modifiée suite à sa relecture par la Direction des affaires juridiques (DAJI). Cette version est plus pertinente. Les modifications concernent :

- L'article 5 alinéa 3 : « En licence, les MCC spécifiques organisant la seconde chance. Cette seconde chance peut prendre la forme soit d'une évaluation organisée après publication des résultats du contrôle terminal, ou en cas de contrôle continu intégral, être intégrée dans les évaluations du CC. Dans ce dernier cas, les MCC spécifiques précisent l'organisation choisie pour la seconde chance. »
- L'article 7 alinéa 1 : « Dans les MCC, le terme de « niveau » désigne, dans la progression au sein d'une formation, une année de formation. »

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

b) Faculté d'administration et communication

Moussa THIOYE indique que les MCC comportent de petites corrections notamment sur des notes éliminatoires qui posaient des difficultés. Elles ont donc été supprimées. Il ajoute que certaines formations auraient dû ouvrir cette année.

Cosima BLUNTZ, Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante, précise que les modifications sur les licences professionnelles dont le partenaire est le Lycée d'Auzeville portent sur les modalités de passation des épreuves. Concernant le master AES Gouvernance des Entreprises délocalisé à Fès (Maroc), son ouverture a été repoussée à la rentrée 2026-2027. Elle indique que les Masters Info-Com seront ouverts à l'alternance (formation mixte, FI et FA) dès le M1. Les MCC ont été revues mais pas finalisées. Elles seront soumises au vote du prochain CEVE. Les contrôles terminaux ont été précisés sur le master SES. Le DU CPL3 est un DU Accueil ouvert aux étudiants Chinois qui viennent suivre une année de cours en AES avant de pouvoir intégrer la L3 AES. Elle termine en indiquant qu'il n'y a pas de changement sur les licences au VANUATU et sur la L3 AES avec la Grèce.

Adam QSIYER souhaite avoir un éclaircissement concernant le passage en alternance du Master Info-Com.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond que l'ouverture à l'alternance du master Info-Com a déjà été abordé lors du CEVE précédent. Elle précise que les quatre M2 sont déjà en alternance. Elle ajoute que les entreprises préfèrent faire des contrats sur deux ans, c'est la raison pour laquelle l'alternance ouvre dès le M1.

Christophe ALCANTARA, professeur des universités, rappelle qu'un étudiant qui n'a pas de contrat d'alternance peut intégrer la formation initiale. Le choix est donné à l'étudiant.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté

(Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 7)

c) Ecole de Droit de Toulouse – Pôle Licence Droit

Matthieu POUMAREDE, indique qu'il n'y a pas de changement majeur. Les créations de diplômes nationaux seront concentrées sur 2027. Il précise que l'Ecole de Droit de Toulouse a fermé quelques diplômes. Il s'agit du Master Science Politique, du Master Immobilier parcours Géomètre Expert et du Master ALED. Ces masters étaient en Formation Ouverte A Distance (FOAD). Il souligne que le master Compliance et le DU Compliance ont fermé également pour des questions juridiques. Il termine en indiquant que certains parcours continuent leur développement comme le Double Diplôme « Droit et Sciences Po Toulouse » qui arrive à sa troisième année (L3).

Stéphanie PORCARIO, responsable du Pôle Licence Droit de l'Ecole de Droit de Toulouse, ajoute qu'à l'Ecole de Droit de Toulouse il y a également la création de la Licence 2 parcours de copropriété qui est intégré aux effectifs de la Licence 2 (L2) Droit. Elle permet aux étudiants de se diriger ensuite vers la licence 3 (L3) juriste de copropriété. Elle indique que des niveaux en langue ont été rajoutés dans toutes les L2 confondues. C'est l'étudiant qui choisit son niveau lors

de son inscription. Le nombre d'heures du projet tutoré a été modifié sur la licence professionnelle Rédacteur d'actes. L'Ecole de Droit de Toulouse tient compte du nombre d'heures de présence sur site, et des heures d'examens. Elle termine en indiquant qu'une rénovation a lieu sur la L3 Droit et gestion. Les autres licences n'ont pas subi de modifications.

Adam QSIYER souhaite des précisions concernant la rénovation de la L3 Droit et gestion.

Matthieu POUMAREDE répond qu'il s'agit de la rendre plus attractive, et plus en phase avec les demandes des étudiants et les attentes des recruteurs en Master. Il ajoute que cette rénovation s'est faite sous la responsabilité des deux responsables pédagogiques, en concordance avec les composantes (Droit et TSM).

Julien REGIMBEAU demande si dans un délai de 1 à 3 ans, les étudiants peuvent s'attendre à avoir des suppressions d'heures de cours notamment dans les licences.

Matthieu POUMAREDE répond qu'UT Capitole entre dans une nouvelle phase avec l'accréditation. L'existant va donc obligatoirement être revu. C'est notamment le cas par exemple du calendrier universitaire. L'idée est d'adapter la formation des étudiants. Il précise que ces modifications aboutiront à des créations de cours et des augmentations de volume de cours mais également à la baisse de certains autres. Il souligne que les maquettes 2027-2032 ne seront pas les mêmes que les maquettes 1992-2025 qui sont sensiblement les mêmes depuis 1978.

d) Ecole de Droit de Toulouse – Pôle Master Droit

Marie-Pierre PINQUIE, responsable du pôle Master Droit présente les modifications des MCC du pôle Master Droit l'Ecole de Droit de Toulouse. Les modifications portent sur la :

- Mention Droit des affaires : Les modifications les plus importantes concernent le M1 Juriste d'entreprise (en alternance). La maquette a été revue pour baisser le volume horaire étudiant, conformément à l'exigence de l'établissement de réduction des heures et des coûts. Le programme a été repensé pour s'adapter davantage aux besoins du monde socio-économique et au référentiel de compétences de la fiche RNCP de la mention. Cette nouvelle maquette devrait être celle présentée pour la prochaine accréditation (avec une répartition des UE en blocs de compétences). A noter que le M2 sera également revu (pour assurer la continuité pédagogique après le M1) pour la prochaine accréditation à partir de 2027-2028.
- Mention DIDE : Les modifications les plus importantes concernent les 3 parcours du M2 juriste européen. Pour des raisons techniques (logiciel de scolarité), la règle de la note éliminatoire de l'UE Voie pro / Voie recherche évolue. Désormais la note éliminatoire est une note inférieure à 8/20 (et non inférieure ou égale à 8). L'autre modification importante pour la mention DIDE concerne le parcours M2 parcours Droit de la coopération économique et des affaires internationales (DCEAI). Ce master est co-accrédité avec 2 autres universités françaises (Bordeaux et Lyon 3) ainsi que l'université de Hanoï (au Vietnam). Dans le cadre du renouvellement de la convention pour les 5 prochaines années (2026-2031), la maquette a été revue avec une baisse du volume horaire étudiant (-60 h). La gestion administrative alterne entre les 3 universités françaises ; UT Capitole assurera les inscriptions administratives des étudiants en 2028-2029.
- Mention Droit du notariat : La principale modification concerne le M1 Formation notariale, la suppression d'une matière entraînant la baisse du volume horaire étudiant, sans impact sur le coût de la formation (car matière portée (= financée) par un autre parcours).
- Mention Droit du numérique : La principale modification concerne le M1 Droit des médias et de la communication avec l'introduction d'un mémoire au semestre 2 comptant pour 20% de la note de l'UE de spécialisation.

- Mention Droit du patrimoine : Refonte complète des maquettes M1 et M2 Ingénierie du Patrimoine pour baisser le volume horaire étudiant qui est actuellement très élevé (environ 500h par année). En M1, le volume horaire étudiant baisse de -163,5 h (337,5 h au lieu de 501h) et de -253h (134h au lieu de 487h) en M2. Le coût global du master (pour les 2 années) baisse de 786.5h équivalence (eq) TD soit -57%.
- Mention Droit privé : Les seules modifications concernent le M1 Contentieux et arbitrage avec la suppression d'une matière optionnelle (pas suffisamment d'inscrits) et le remplacement par une autre matière (portée par un autre parcours). Ces modifications impactent donc sur le coût du Master avec une baisse de -45h eq TD.
- Mention Droit public : Les seules modifications concernent le M2 Droit des Collectivités territoriales avec la suppression de 2 matières et le remplacement par 2 nouvelles matières (suite à changement d'intervenant pro). Ces modifications n'impactent pas le volume horaire étudiant et le coût de la formation.
- Mention Droit social : Les principales modifications concernent le M2 Droit et Management social de l'entreprise pour une meilleure adaptation au marché du travail et au référentiel de compétences RNCP. Le nouveau programme n'impacte pas le volume horaire étudiant et le coût de la formation.

Les autres modifications concernent le M2 Droit et science du travail européen avec la suppression d'une matière entraînant la baisse du volume horaire étudiant (de -15h CM) et du coût de la formation (-22,5h eq TD soit -5%).

Mention Droit de l'immobilier : le M2 Géomètre-expert (en alternance) ferme à compter de la rentrée 2026-2027, faute d'un nombre suffisant de signatures de contrats d'apprentissage.

DU Spécialisation Contentieux Administratif : modification avec la création d'une nouvelle matière dont les 4 heures ne seront pas rémunérées (il s'agit de conférences d'actualité).

Adam QSIYER souhaite des précisions sur les baisses de volumes horaires et notamment sur le Master mention Droit du patrimoine.

Matthieu POUMAREDE répond que le premier aspect porte sur le cadrage de l'université qui fixe un nombre maximum d'heures qu'il est possible de réaliser dans un parcours de master 1 et 2. Il précise que ce diplôme était très chronophage en heures (plus de 500 heures soit plus de 30 heures par semaine). L'idée est d'abaisser le temps de travail encadré et de développer le temps de travail personnel en développant des projets individuels et collectifs par exemple.

Adam QSIYER demande si la mise en place d'outils est prévue pour pallier cette baisse d'heures.

Matthieu POUMAREDE précise qu'il n'y aura pas d'évolution sur les M2. Ils vont rester à peu près tels qu'ils sont aujourd'hui. L'introduction de la réforme implique que le M1 se rapproche du M2, le Master se déroulant sur deux ans. Cette baisse d'heures de cours va permettre aux étudiants de travailler en profondeur et de développer des projets variés qui pourront se faire en bibliothèque.

Chantal SOULÉ-DUPUY ajoute qu'il est normal que les étudiants qui arrivent en master aient moins de travail encadré et plus d'autonomie. Elle termine en indiquant qu'il est impossible que des masters comptabilisent 500 heures lorsqu'ils comprennent un stage qui débute en février.

Adopté

(Pour : 17 - Contre : 7 - Abstention : 0)

e) Ecole de Droit de Toulouse - Ecole européenne de droit (ESL)

Christophe ERTA, gestionnaire scolarité ESL, présente les MCC de l'ESL.

Les modifications sur l'ensemble des parcours de licence de l'ESL portent sur les fiches générales avec :

- Le redoublement qui n'est pas autorisé sauf dérogation du Président, suite à un avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la directrice de l'ESL. Ajout de la mention « dérogation du Président » qui était absente.
- L'ajout de la phrase : le calcul de la mention au diplôme de Licence se fait sur les 6 semestres de Licence. A l'instar de ce qui se fait en Licence en Droit classique.

L'intitulé du Cours Magistral (CM) et des Travaux Dirigés (TD) de l'Unité d'Enseignement (UE) International Organisation a été modifié pour correspondre davantage aux adaptations de contenu. Ce changement concerne le semestre 1 sur toutes les licences. Des changements sont également à noter sur l'ensemble des licences 1 doubles diplômes internationaux. Ces modifications portent sur les UE et matières de droit dans la langue du partenaire. Désormais, ils ont des intitulés qui correspondent à leur contenu.

Quelques corrections ont été effectuées sur les porteurs / portés car elles comportaient des erreurs. Globalement, les autres modifications portent sur des changements de types d'épreuves de contrôle terminal ou sur des durées d'épreuves de contrôle terminal.

Il ajoute que deux matières ont été inversées dans le Master Cross-border dispute et international economic law : elles sont interverties entre le semestre 1 et 2.

Il y a également eu une rectification suite à une erreur sur les Masters 2 CBD et IEL.

Au niveau du Master 2, Droit international et comparé, il y a une fusion des UE, «Statut de la fonction publique» et «Core competencies» pour constituer une UE qui s'appelle «International et european careers» qui reprend les deux volumes horaires. Il y avait 15 heures dans chacune. Désormais, le volume horaire est de 30 heures. Ce n'est pas une modification, juste une fusion et une mutualisation avec les promos de Master CBD et IEL. Cette mutualisation aboutit à une réduction sur l'UE qui est passé de 30 à 15 heures. Grâce à la mutualisation et à la réduction de la seconde UE, il y a la création d'une APS pour l'encadrement et l'utilisation des mémoires des masters.

Il indique que deux légers changements sont à noter pour le DU de l'Union européenne. Deux matières ont leur volume horaire qui a baissé (2 heures x 2). Cette réduction permet donc la création d'une nouvelle matière «la politique européenne de défense» dont la durée sera de 4h.

Camille WOLFF secrétaire générale de l'ESL précise que le DESL qui avait été mis en pause cette année sera proposé sous une forme différente, au prochain CEVE.

Adam QSIYER demande la raison pour laquelle l'ESL n'autorise pas les redoublements dans les licences.

Camille WOLFF indique qu'il s'agit de licences sélectives avec un nombre de places limitées. Aussi, l'ESL se réserve le droit d'examiner les demandes des étudiants au cas par cas.

Adopté

(Pour : 23 - Contre : 0 - Abstention : 1)

f) Ecole de Droit de Toulouse - Institut d'Etudes judiciaires (IEJ)

M. Mathias ALMILHAT précise que l'ensemble des maquettes est reconduit à l'identique. Aucun changement n'a été effectué par rapport à l'année précédente.

Adopté à l'unanimité

g) Faculté d'informatique

Mélanie BUZET, responsable de la scolarité de la faculté informatique, présente les MCC pour la composante informatique.

Les modifications portent sur :

- L1 DD Numérique & Management : suppression des heures d'encadrement en L1 (paiement en L3) pour la partie stage.
- L2 DD Numérique & Management : suppression des heures d'encadrement en L2 (paiement en L3) pour la partie stage. UE contrôle de gestion au S1 est annualisée.
- L3 DD Numérique & Management : Ajout d'une UE RSE obligatoire reventile les ECTS. Semestrialisation des enseignements pour permettre les mobilités internationales. Modification des blocs de compétences avec la modification des périodes d'enseignement. Les autres changements portent sur la modification de certaines UE.
- L3 MIASHS-MIAGE : fermeture de l'alternance (suppression des mutualisations financières et des heures d'encadrement d'alternant) et modification de deux UE.
- M1 MIAGE-FI et M1 MIAGE ALT. Les changements portent sur les UE.
- M2 MIAGE-IDA FI et M2 MIAGE ALT. Les modifications concernent les UE.
- La M1 MIAGE 2IS, la M2 MIAGE 2 IS, la M2 MIAGE IPM et la M2 MIAGE IPM ALT sont reconduites.

Adopté

(Pour : 23 - Contre : 0 - Abstention : 1)

h) Département des Langues et Culture (DLC)

Marie O'CONNELL, professeur des universités au Département Langue et Culture (DLC) présente les MCC du DLC. Elle indique que le dispositif Mobilang demeure inchangé, tant au niveau du nombre d'heures que du tarif qui est de 75 euros. En ce qui concerne la LCF (Langues et Cultures Françaises), le volume est de 24 heures, 6 groupes par semestre avec aucun changement dans les MCC, donc une reconduction pure et simple.

En revanche, pour le dernier point qui concerne le FLE de spécialité, il n'a pas ouvert cette année. Il n'y a pas d'ouverture prévue en 2026-2027. A l'heure actuelle, un changement de contenu est toujours en discussion, en collaboration avec le service des relations internationales.

Adopté à l'unanimité

i) IUT Rodez

M. Guillaume GIRMENS, Directeur adjoint de l'IUT de Rodez, indique que les modifications concernent :

- Le BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (BUT) Mention Qualité, Logistique Industrielle et Organisation. Le BUT 1 Semestre 2 : Permutation de deux matières de l'UE 1 et de l'UE 3 : - migrent vers l'UE1 « Qualité » les matières : « Documentation et notions d'audit », « Mesures et surveillance de la conformité ». - migrent vers l'UE3 « Organisation » les matières : « Organisation d'un poste et d'un atelier », « Organisation des données techniques et économiques ».
- Reconduction à l'identique pour : le BUT Mention Carrières Juridiques, le BUT Mention Gestion des Entreprises et des Administrations, le BUT Mention Information Communication, le BUT Mention Informatique.

- Reconduction à l'identique pour : la LICENCE PROFESSIONNELLE Mention Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie, Parcours Maintenance de l'Industrie du Futur. La LICENCE PROFESSIONNELLE Mention Métiers de la qualité Parcours animateur Qualité.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

j) ENGAGE.EU

ENGAGE.EU Online Exchange Initiative (OEI) : cours en ligne proposés dans le catalogue de cours d'ENGAGE.EU. Ce catalogue est mis à jour chaque semestre.

Anthéa CHAI AFANOU, gestionnaire ENGAGE.EU, présente les modifications effectuées pour Engage. EU. Elle précise que la maquette est revue chaque année. Elle indique que les modifications concernent 5 cours qui ont été rajoutés dans la maquette Engage.EU, 4 cours portés dont 3 cours de TSM, un cours de FLE et une création de cours.

Adopté à l'unanimité

k) Ecole d'économie de Toulouse (TSE) : doubles diplômes

Marion THAMALET, Cheffe du service Scolarité et Admissions de TSE, présente les MCC pour l'Ecole d'Economie de Toulouse. Elle indique que les formations double diplômantes Eco-Math, Eco-Droit restent inchangées pour l'année prochaine. En ce qui concerne la M2 Eco Droit, la règle de calcul de 3 UE a été modifiée. A la place d'avoir une règle de calcul avec une pondération entre contrôle continu et contrôle terminal, le calcul de la note finale prendra en compte la note la plus élevée entre les notes de contrôle continu et de contrôle terminal.

Au niveau de la licence 2 Eco-Math, de la même façon que pour les trois matières d'Eco-Droit, la règle de calcul de l'UE de Micro droit a été modifiée, ainsi que la durée de l'épreuve de Principe de base de données, qui a été réduite à une heure, la pondération a été régularisée. Au niveau des licences 3, Eco-Math et Eco-Droit, les maquettes ont été réaménagées avec la mise en place du diplôme du cycle école de TSE.

Les UE facultatives ou professionnalisantes et l'anglais ont été supprimées et transférées dans l'année 1 du diplôme TSE. Pour être plus précis, les UE d'économie et de mathématiques ont été réaménagées avec une organisation différente des matières sur l'année avec : un ajustement des ECTS et des volumes horaires, une évaluation en contrôle continu intégral et avec la mise à jour des pondérations.

Concernant les UE de droit propre à la licence d'Eco-Droit, le programme de droit a été revu afin de le rendre plus en adéquation avec l'orientation économie et droit de la concurrence de la poursuite d'études en master. Il n'y a plus de distinction entre les voies droit public et droit privé. Les modalités d'évaluation des UE de droit restent inchangées.

Concernant le Master 1 ECL voie double diplômante en économie et en droit des affaires, il y a une mise à jour de la pondération de l'UE Game Theory.

Au niveau du Master 2, ECL, Economics and Competition Law, l'UE12 relative au stage/mémoire a été modifiée. Elle devient à un choix parmi deux, avec la création d'une ligne propre au stage et d'une ligne propre au mémoire. C'est un paramétrage pour rendre plus lisible les relevés de note.

Adopté

(Pour : 23 - Contre : 0 - Abstention : 1)

4. Délibération relative au dossier rédactionnel de l'auto-évaluation de l'IUT de Rodez (Vague A) pour le HCÉRES

Guillaume GIRMENS, Directeur adjoint de l'IUT de Rodez, présente la convention relative au dossier rédactionnel de l'auto-évaluation de l'IUT de Rodez.

La Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGÉSIP) a souhaité accompagner l'évaluation des formations par le HCÉRES, par une évaluation de la composante IUT. À cette fin et en accord avec le HCÉRES, la DGÉSIP a demandé à la Commission Consultative Nationale des IUT (CCN-IUT) de proposer un modèle de dossier d'autoévaluation de la composante IUT. Ce dossier se compose d'une partie rédactionnelle et d'une annexe relative aux données chiffrées.

Guillaume GIRMENS précise que ce dossier comprend une partie rédactionnelle et une partie Excel avec des indicateurs. Elle doit être envoyée à la DGÉSIP fin mars avec un visa d'UT Capitoile. Ce dossier doit être visé par la CNP et passer également en Conseil d'Administration au mois de juin. Une visite de deux experts aura lieu sur site le 8 avril afin de compléter le dossier d'autoévaluation. Un avis et des recommandations auront lieu à l'issue de cette évaluation en novembre 2026.

Le dossier rédactionnel comprend 3 parties :

- les suites de la précédente évaluation et l'évolution de la stratégie de l'IUT sur les cinq dernières années ;
- l'état des lieux de l'environnement de l'offre de formation de l'IUT ;
- la stratégie à venir, les projets et les perspectives de l'IUT.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

5. Délibération relative aux modalités des admissions et calendrier des candidatures hors Parcoursup et MonMaster 2026-2027

Cosima BLUNTZ précise que les formations qui n'ont pas vocation à être proposées sur Parcoursup ou MonMaster sont proposées sur E-candidat afin que les étudiants puissent candidater. Sont soumises au vote : les dates de campagne, les dates de candidature et les publics cibles. Elle ajoute que le premier tableau comporte les dates. Le second indique ce qu'il faut faire en fonction du type de cursus du candidat.

Céline PINEL indique que les modifications sont notifiées en rouge dans le texte avec le rajout de quelques éléments d'information. Elle rappelle qu'il s'agit plus de précisions que de modifications

Adopté

(Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 3)

6. Conventions pour avis

- a) Convention double-diplôme international entre l'Université Toulouse Capitoile, et l'Université Ca' Foscari Venezia (Venise-Italie) concernant le Bachelor of Science in Global Management (TSM)

Le Bachelor of Science (BSc) in Global Management est un programme en anglais lancé en 2021. Ce programme attire des étudiants ambitieux, désireux de s'engager dans des parcours et des

carrières à portée internationale. Près de 80 % des étudiants inscrits dans ce programme ont participé à une mobilité académique à l'étranger au cours des deux dernières années. L'introduction d'un parcours de double-diplôme avec d'autres universités s'inscrit donc comme une évolution naturelle. À terme, le BSc in Global Management de TSM proposera deux options, un parcours classique et un parcours double-diplômant, en partenariat avec plusieurs institutions en Europe, et en dehors de l'Europe.

Les deux premiers partenaires sélectionnés étaient la Katholische Universität Eichstätt-Ingolstadt (Allemagne) et l'Université Tor Vergata (Italie). Il s'agit ici d'un nouveau partenariat avec l'Université Ca'Foscari - Venice School of Management (Italie).

La concrétisation de ce nouveau double-diplôme marque une étape dans le développement du programme Bachelor et de ces double-diplômes. En offrant aux étudiants une formation d'excellence, ce type de partenariat répond pleinement aux ambitions internationales du programme ainsi qu'à la stratégie internationale de TSM.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable
(Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 6)

7. Questions diverses

- a) Délibération relative à la Summer School « Innovating in Aviation and Aerospace » organisée par Toulouse School of Management.

Le programme court « Innovating in Aviation and Aerospace » est une summer school de deux semaines proposées par TSM sur le campus d'UT Capitole. L'objectif est d'initier les étudiants au management dans le domaine de l'aviation, de l'aéronautique et des technologies de pointe. Les participants à ce programme court exploreront les fondements de la créativité et de l'innovation, élaboreront des modèles commerciaux et apprendront à faire des présentations convaincantes. Le programme mêle approches pratique et théorique grâce à des visites d'entreprises et des ateliers interactifs.

La formation est enseignée entièrement en langue anglaise.

L'accès au programme court « Innovating in Aviation and Aerospace » est ouvert, sur sélection au regard de la capacité d'accueil, aux étudiants de niveau licence et master ayant des connaissances basiques en management d'entreprise et en stratégie.

Le programme court « Innovating in Aviation and Aerospace » est organisé sur deux semaines entre les mois de mai et juillet sur le campus de TSM.

Les étudiants doivent suivre l'intégralité des enseignements et participer au contrôle terminal afin d'obtenir le certificat « Innovating in Aviation and Aerospace ». La validation des enseignements donne lieu à délivrance de 3 ECTS.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45